



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ACTON
MUNICIPALITÉ D'UPTON**

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-298**

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018, le règlement numéro 2018-298 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2009-189 régissant la tenue des sessions du conseil de la Municipalité d'Upton ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, Mairie d'Upton, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Upton, ce 15e jour de mai 2018

La directrice générale,



Cynthia Bossé

Certificat de Publication

AVIS PUBLIC PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-298

Je soussigné, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 9H00 et 17H00 ce 15e jour du mois de mai 2018, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- . au bureau municipal
- sur le site internet de la Municipalité;

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15e jour du mois de mai de l'an 2018.

Cynthia Bossé,
Directrice générale
Municipalité d'Upton